



SIL OPTIMIST Zone Sud-Est

28 et 29 Mars 2009

—CVM —

CERCLE de VOILE MARSEILLAN

AVIS DE COURSE

1 Règles :

Les règles seront appliquées telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2009-2012. Seront aussi pris en compte les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

2 Publicité :

- ⌋ L'épreuve sera courue en catégorie C de publicité,
- ⌋ L'organisateur se réserve le droit de faire éventuellement apposer une publicité, dans la partie réservée de la coque de chaque concurrent.
- ⌋ Tout concurrent arborant une publicité sur son bateau est dans l'obligation de détenir une carte d'autorisation de port de publicité délivrée par FFVoile. Il doit la présenter lors de la confirmation de son inscription.

3 Conditions d'admissibilité:

La régata est ouverte aux seuls bateaux de la série Optimist, en conformité avec les règles de la classe. Les coureurs étrangers sont admis à courir.

4 Inscriptions :

La pré inscription accompagnée du règlement avec le formulaire disponible sur le site <http://cvmarseillan.free.fr> est à retourner au plus tard, le 16 mars 2009 à

Cercle de Voile de Marseillan

Ecole de Voile

quai de Toulon

34340 Marseillan-Ville

Tél / Fax : 04.67.77.65.22

- ⌋ Les frais d'inscriptions s'élèvent à 30 €. **Après le 16 mars, une pénalité de 5€ sera appliquée.**
- ⌋ Tout coureur pré inscrit doit confirmer son inscription le premier jour de l'épreuve.
- ⌋ Aucune inscription ne pourra être confirmée avant le contrôle de jauge initial.
- ⌋ Les concurrents courant sous licence FFVoile devront présenter leur licence portant le cachet médical, le point POP ainsi que l'autorisation parentale.
- ⌋ Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile présenteront l'attestation originale d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 millions d'Euros.

5 Programme : (lever soleil à 06h36 coucher 19h15)

LA REGATE POURRA SE DEROULER EN GROUPEES OU EN POULES

- Samedi 28 mars :
- 8h -11h30 : déclaration jauge et confirmation inscription.
- 15h00 : 1° signal d'avertissement pour courses à suivre.
- 18h : pot d'accueil.
- Dimanche 29 mars :
- 10h 1° signal d'avertissement pour courses à suivre.
- pas de procédure de départ après 15h.
- remise des prix dès que possible.
- Pot de départ

6 JAUGE :

- ⌋ Le contrôle de jauge initial consistera à remplir le formulaire de conformité aux règles de jauge (disponible sur le site <http://cvmarseillan.free.fr>) contresigné en présence du jaugeur par un adulte accompagnateur.
- ⌋ Des contrôles seront effectués durant l'épreuve.
- ⌋ Les coureurs devront être capables de présenter le *livret IODA original* de conformité de leur bateau.

7 Instructions de course :

Elles seront disponibles ainsi que les annexes éventuelles au bureau des inscriptions après confirmation de la pré-inscription.

8 Types de parcours :

Le parcours sera de type trapèze ou triangle, en accord avec la classe et le comité de course.

9 Système de pénalité : Il sera fait application de l'ANNEXE P.

10 Classement :

Le Système de Points « a minima » s'appliquera.

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 9 à 12 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

Les classements suivants seront établis :

Minime Masculin, Minime Féminin, Benjamin Masculin, Benjamin Féminin.

11 Bateaux accompagnateurs :

Ils devront se déclarer auprès du bureau de l'autorité organisatrice avant la première course prévue en communiquant les coordonnées du skipper, les détails de leurs bateaux et les marques distinctives. Ils devront se tenir à l'écart du parcours et ne pas gêner ni les concurrents, ni le comité de course. Il sera fait application de la charte des entraîneurs.

12 Trophées :

La remise des prix récompensera :

- ♪ les trois premiers minimes garçons,
- ♪ les trois premières filles minimes,
- ♪ les trois premiers benjamins,
- ♪ les trois premières benjamines.

13 Décharge de responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 Droit à l'image :

En s'inscrivant à cette épreuve, le coureur autorise sans restriction l'organisateur, les sponsors de l'épreuve et tout média de presse écrite et/ou télévisée, à utiliser et montrer toutes photos, films, vidéos et autres reproductions de lui-même, pendant et après la période de la compétition dénommée « SIL OPTIMIST Sud Est 2009 ».

INFORMATIONS DIVERSES : NOUVEAU !

Hébergement :

Le CVM et la Mairie de Marseillan mettent à disposition des participants et de leurs accompagnateurs **30 bungalows de 4 personnes au tarif de 30 € la nuit !** Ces logements sont entièrement équipés (cuisine équipée, 1 couchage double, 2 couchages simples, douche), mais dépourvus de chauffage et de literie. Prévoir donc chauffage additionnel électrique et duvets. Les réservations s'effectuent directement auprès du secrétariat du CVM. Le contrat est téléchargeable sur : <http://cvmarseillan.free.fr>

Pour tout autre hébergement : Les coureurs peuvent s'adresser à :

Maison du tourisme André FILLIOL

Avenue de la Méditerranée

34340 Marseillan

Tel. :04.67.21.82.43 Fax 04.67.21.82.58

Mail :tourisme.marseillan@wanadoo.fr

Site Web : <http://www.marseillan.com>

Bénévoles :

Les personnes intéressées pour participer à l'organisation, en surveillance, émargement, pointage, aide à terre, etc... peuvent se faire connaître auprès du CV Marseillan.